

Communiqué

L'administration fédérale se dote d'une identité visuelle uniforme.

Le Conseil fédéral, les départements, la Chancellerie fédérale et les offices se présenteront dorénavant sous une identité visuelle uniforme composée des armoiries de la Confédération et de la désignation "Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra". Combinant un emblème avec du texte en quatre langues, le nouveau logo, qui créera une identité unique pour toute l'administration fédérale, symbolisera les quatre régions du pays et l'importance de la diversité linguistique et culturelle de la Suisse. Il permettra de réaliser des économies annuelles d'environ 7 millions de francs. Sa mise en œuvre coûtera cependant quelque 25 millions de francs au total ces trois prochaines années.

Le 26 novembre 2003, le Conseil fédéral avait chargé un groupe de travail interdépartemental ("IDA CD Bund") d'élaborer des propositions concrètes visant à uniformiser l'identité visuelle des autorités et d'étudier les incidences financières d'un tel projet. Le rapport élaboré par ce groupe de travail est parvenu à la conclusion que la création d'une identité visuelle uniforme pour toute la Confédération permettrait de remédier au foisonnement de logos actuellement utilisés par les autorités. Il faut en effet que le citoyen sache s'il a affaire ou non à un organisme fédéral. La désignation des unités administratives sera aussi revue par la même occasion.

Le Conseil fédéral a décidé que la nouvelle identité visuelle verrait le jour le 1er janvier 2005. Les travaux de mise en œuvre devront être terminés d'ici au 31 décembre 2006 dans les départements et les offices.

L'élaboration du nouveau logo coûtera environ 280'000 francs à la Confédération. Sa mise en œuvre nécessitera des investissements et des dépenses de l'ordre de 25 millions de francs au total ces trois prochaines années, dont 9 millions de coûts externes et 16 millions de coûts internes. La plus grande partie des dépenses (23 millions de francs) sera consacrée au domaine de la technologie de l'information (internet et adaptation des applications).

Mais la mise en place d'une identité visuelle uniforme permettra aussi de réaliser des économies annuelles d'environ 7 millions de francs, surtout dans les domaines de l'internet et du matériel de bureau, mais aussi parce qu'il ne sera plus nécessaire de créer des logos pour les départements et les offices.

Un service spécialisé "Identité visuelle de la Confédération" sera créé pour la période de deux ans consacrée à la mise en œuvre du projet. Les trois postes requis feront l'objet d'une compensation au sein de l'administration.

Le Conseil fédéral a par ailleurs décidé de revoir la désignation des unités administratives dans le cadre du projet. La Chancellerie fédérale a donc été chargée d'élaborer des critères en vue d'uniformiser la désignation des offices et des services fédéraux. Elle pourra également suggérer d'adapter certaines désignations actuelles.

Chancellerie fédérale
Information et communication

Département fédéral des finances
Service de presse et d'information

25. 08. 2004

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter:

A la Chancellerie fédérale: M. Felix Spahr, Service de conseil en relations publiques de l'administration fédérale, tél. 031 322 15 23

Au Département des finances: M. Max Hauser, chef des Relations publiques, tél. 031 323 11 29